



DE VIVE VOIX 5.09

AVRIL 2018

La faillite de la FATA : une petite brèche dans le mur

Robin Dick

C'est en préparant les chèques à envoyer aux divers organismes à but social soutenus par le SEECLG que Claudia, notre technicienne, a récemment découvert que la FATA (Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés), avait fait faillite l'automne passé. Une petite tragédie, passée largement inaperçue, mais qui a peut-être une importance symbolique bien au-delà de l'impact négatif immédiat qu'elle a eu sur les quelques 125 personnes qui ont dû se tourner vers des services privés pour se défendre suite à cette fermeture.

La FATA, fondée en 1983 par nul autre que Michel Chartrand, défendait les intérêts de ceux ou celles qui, suite à un accident de travail, se trouvaient incapables de continuer à travailler. On pourrait croire que la CNESST (ancien CSST) assume adéquatement le rôle de protecteur des droits de ces employéEs en leur assurant un revenu pour compenser leur malchance. Et c'est sans doute vrai dans la majorité des cas. Mais comme dans n'importe quel système, il y a des injustices qui se glissent dans les rouages bureaucratiques et qui créent des victimes. Sans des organismes vigilants, compétents et dévoués, les victimes, bien souvent pauvres et inadéquatement informés de leurs droits, se trouvent sans défense face aux décisions injustes à leur égard. C'est pour combler ce besoin que la FATA, au fil des années, s'est occupée de 17000 dossiers, gagnant 70 % de ses cas, soit au tribunal, soit par conciliation.

Rendu vulnérable, en partie suite à la diminution importante dans la subvention octroyée par la CSN, la FATA a fermé ses portes en octobre. Comme pratiquants d'un métier qui est non seulement peu dangereux mais qui nous dispose à être bien informés, nous sommes peut-être peu touchéEs par la

disparition de cet organisme. Mais par souci de solidarité avec ceux et celles qui ne jouissent pas de nos avantages et de par notre aspiration commune de bâtir une société plus juste pour tous, nous devrions nous inquiéter un peu de cette petite brèche dans le mur.

*La plupart des informations mentionnées sont tirées d'un article paru sur le site de Radio-Canada le 3 octobre 2017